

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Extension du périmètre exploitable des sites 4 et 6 de la carrière exploitée par la SA MORONI, sur la commune de Cloyes-sur-Marne (51), et autorisée par l'arrêté préfectoral n°2014 A 007 CARR du 25 mars 2014

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENTREPRISE CHARLES MORONI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MORONI Hugues - Président du Conseil d'administration et Directeur général

RCS / SIRET

3 3 5 8 8 0 0 6 8 0 0 0 2 8

Forme juridique

Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement  c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Extension des sites 4 et 6 de la carrière autorisée par l'arrêté préfectoral n°2014 A 007 CARR du 25 mars 2014, sur une surface respective de 4,12 ha et 2,883 ha, soit une surface totale d'extension de 7 ha 00 a 3 ca.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à étendre l'exploitation déjà autorisée sur les sites 4 et 6.

L'exploitation présente un unique talus d'exploitation du gisement, avec une passe hors d'eau et une passe en eau.

Un talus de découverte est mis en place préalablement à l'exploitation d'une zone.

La hauteur globale exploitée (talus de découverte + talus d'exploitation) atteindra au maximum 5 m.

Les sites étant localisés à une altitude variant de + 110 à + 113 m NGF, la cote minimale d'extraction se situera donc à + 105 m NGF.

Le tonnage produit est estimé à environ 245 700 t (extension site 4) et 172 809 t (extension site 6).

Les quantités de découvertes sont estimées à respectivement 19 500 m<sup>3</sup> et 13 715 m<sup>3</sup>.

Il est également demandé l'autorisation d'utiliser des remblais inertes provenant de l'extérieur du site dans le cadre de la remise en état (annexe 7), ainsi que la modification du plan de remise en état du site 3 et du site 4 (annexe 15).



## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral 2014 A 007 CARR du 25 mars 2014, des diagnostics pour l'archéologie préventive ont été menés. Des zones d'intérêt archéologiques ont été mises au jour, réduisant ainsi les surfaces exploitables autorisées. Ainsi, ce projet a pour objectif d'étendre les autorisations en cours afin de pérenniser l'approvisionnement de la plate-forme de traitement de la société, voisine.

Par le présent formulaire, il est également présenté une demande d'autorisation d'accueillir et d'utiliser des remblais inertes provenant de l'extérieur du site dans le cadre de la remise en état, ainsi qu'une modification des plans de remise en état du site 3 (une presqu'île au lieu d'une île pour faciliter l'entretien) et du site 4. Les garanties financières sont mises à jour en conséquence (annexe 16).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux préalables à l'exploitation des zones d'extension ne sont prévus.

Seuls les aménagements suivants seront réalisés :

- réalisation du bornage des extensions des 2 sites ;
- déplacement et/ou mise en place de merlons sur toute la périphérie des extensions.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Décapage de la découverte effectué périodiquement, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, à l'aide d'un chargeur ou d'une pelle. Les matériaux de découverte pourront ponctuellement être stockés, séparément, sous forme de merlons en périphérie des sites (bande inexploitable de 10 m minimum), en attendant d'être réutilisés pour le réaménagement.

- Extraction des alluvions réalisée à ciel ouvert, en eau, sans rabattement de la nappe, à l'aide d'une pelle hydraulique.

Elle s'effectue par bandes successives de 3 à 4 m de large. La cote minimale d'extraction se situe à + 105 m NGF.

Les matériaux alluvionnaires extraits feront l'objet d'un bref dépôt sur le toit du gisement pour ressuyage.

(L'exploitation étant faite par tranchées, les matériaux de découverte seront mis en remblai dès la fin d'exploitation de chaque tranchée. Il y aura donc peu de stocks de matériaux présents simultanément sur le site ; ces stocks seront d'une durée de l'ordre de quelques semaines à quelques mois, durée qui n'excédera pas le réaménagement progressif du site.)

- Un chargeur assure la reprise des matériaux afin de charger les dumpers. Ces derniers sont ensuite directement et en totalité dirigés vers la plate-forme de traitement voisine appartenant à la société.

- Le réaménagement consistera en l'aménagement d'une zone en eau sur chacun des sites, avec notamment talutage et modelage des berges des plans d'eau résiduels afin de créer des zones de haut-fond (pente de 1V/3H), des berges filtrantes sur un linéaire (berge brute 1V/2H) ou ponctuelle (berge filtrante par surverse), tout en limitant la linéarité des contours des plans d'eau. Les autres berges présenteront également des pentes variables. Des plantations et un enherbement seront mis en place en périphérie (cf. annexe 7 pour le remblaiement avec des remblais inertes).



2/11

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension et la demande d'autorisation d'accueillir et de mettre en remblais des matériaux inertes sont soumis à un porter à connaissance au Préfet (art. R 181-46 I et art. R 181-46 II).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'extension du site 4 / surface exploitable	41 200 m <sup>2</sup> / 3,9 ha
Surface de l'extension du site 6 / surface exploitable	28 830 m <sup>2</sup> / 2,74 ha
Production totale estimée	418 509 t
Quantité totale de matériaux inertes extérieurs	288 000 t
Tonnage annuel d'apports de matériaux inertes extérieurs (sur 3 à 7 ans)	entre 41 150 et 96 000 t/an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Cloyes-sur-Marne (51)

Extension du site 4 :  
Lieu-dit : La Pièce de l'Isle  
Section Z - Parcelle 69

Extension du site 6 :  
Lieu-dit : La Raie Terrage  
Section Z Parcelle 12

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48°40'04" .. Lat. 04°38'54" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet consistait en un renouvellement et une extension de la carrière autorisée par l'Arrêté préfectoral du 25 juin 2007, sur les communes de Cloyes-sur-Marne, Moncetz l'Abbaye et de Norrois.

Ce projet a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°2014-A-007-CARR en date du 25 mars 2014.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du site 4 (4,12 ha) est localisée au droit de la ZNIEFF de type 1 n° 210013036 Gravières et milieux environnants entre le chemin de Norrois et la pièce d'Isle à Cloyes et Matignicourt
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude pédologique et écologique menée en 2015 n'a pas mis en évidence de zone humide. (cf. annexe 8)

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Cloyes-sur-Marne est couverte par le PPRI par débordement de la Marne et de ses affluents de Vitry-le-François sur le Secteur Marne, approuvé le 01/12/16.</p> <p>La commune est également couverte par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Lac réservoir Marne (révisé le 13/04/18) relatif à la rupture de 2 barrages.</p> <p>Le projet est situé en dehors des zones réglementées par ces 2 plans.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ZPS FR2112002 Herbages et cultures autour du lac du Der est située à environ 3 km au Sud du projet.</p> <p>La ZSC FR2100334 Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq est située à environ 6 km au Sud-est du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des conclusions de l'étude hydrogéologique (CPGF-Horizon, 2019), la mise en remblais de matériaux inertes d'origine extérieure du site n'induirait aucun impact piézométrique significatif sur les enjeux du secteur (zones humides, eaux potables, agricultures...). (cf. annexe 9)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La remise en état du site nécessite l'apport de matériaux inertes extérieurs (288 000 t au total, sur 3 à 7 ans). Les modalités de ces apports sont détaillées en annexe 7.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude écologique réalisée en 2014 a mis en évidence une sensibilité Faune, Flore et Habitat, très faible, au droit de l'emprise des extensions projetées. (cf. Étude écologique en annexe 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au terme du réaménagement, l'impact pourrait être positif pour l'ensemble des espèces de la ZSC (en dehors des poissons qui sont contraints aux eaux courantes), grâce à l'aménagement de nombreuses surfaces de berges humides et arborées. Les milieux humides étant absents des projets d'extension, aucun impact notable n'est à prévoir sur des milieux attractifs pour les oiseaux de la ZPS. A terme, le réaménagement des sites en plan d'eau avec des berges humides prairiales ou arborées sera favorable à de nombreuses espèces : échassiers, limicoles, milans, Balbuzard pêcheur...

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effet direct de l'exploitation n'est attendu sur les espèces ayant déterminé ces ZNIEFF, car les espèces citées ne résident pas sur les terrains visés par une exploitation. Le périmètre de la ZNIEFF sera affecté par un changement de l'occupation des sols, mais cela sera globalement favorable en augmentant la diversité des milieux, permettant l'accueil d'une faune et d'une flore plus nombreuses et diversifiées que les milieux cultivés présent initialement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 7 ha de terres agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension ne modifie pas le trafic actuel : les apports à l'installation de traitement et en sortie resteront similaires aux années antérieures.  Seul s'ajoutera le trafic résultant de l'apport de matériaux extérieurs, soit 6 rotations de camions par jour, réalisés dans la mesure du possible en contrevoilage de l'évacuation des matériaux extraits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les simulations réalisées en 2015 ont montré que le projet induirait un respect de l'émergence réglementaire au niveau des habitations les plus proches, en intégrant la mesure suivante : l'implantation d'un merlon de 4 m de hauteur en limite de sites dans le secteur de la ZER 1 (premières habitations de Cloyes-sur-Marne, RD 213) (cf. annexe 11).



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses se limiteront aux dispositifs d'éclairage des engins d'exploitation, utilisés durant les périodes de faible luminosité (notamment en saison hivernale).</p> <p>Ces émissions seront de même nature que celles existant déjà sur la carrière. Elles seront réduites, de faible intensité et comparables à celles d'engins agricoles qui travaillent dans le secteur.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émission de poussières sont liées à l'extraction du gisement et à l'évacuation des produits des sites et à l'apport de matériaux extérieurs. Leur propagation restera toutefois limitée compte tenu de la nature humide des matériaux extraits, la pluviométrie abondante et régulière du secteur d'étude et les mesures prises (entretien et arrosage des pistes en cas de sécheresse, limitation de la vitesse des engins,...).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets inertes produits sont les déchets d'extraction : la terre végétale et argileuse dont l'épaisseur moyenne est de 50 cm, soit un volume estimé à 33 215 m<sup>3</sup>, au droit de l'extension des 2 sites.</p> <p>Ces terres seront stockées en merlons et utilisées dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière.</p> <p>L'entretien des engins d'extraction ne s'effectue pas sur les sites d'extraction mais dans des ateliers de la société.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas l'ouverture de nouveaux secteurs de visibilité des sites. L'exploitation des sites ne rendra pas ces secteurs plus visibles car aucune zone boisée ou végétalisée ne sera amenée à disparaître du fait des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface sollicitée en extension représente environ 1,6 % de la surface agricole utilisée de la commune. Ce qui ne saurait être considéré comme une menace pour l'agriculture locale. Par ailleurs, les terrains considérés ne sont ni le lieu d'implantation de vignes, ni de pâturage d'un cheptel dont la production de lait serait destinée à la fabrication de Brie de Meaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de l'extension cumulées à celles de la carrière actuellement autorisées sont :

- l'impact sur le fonctionnement hydraulique de la nappe : pris en compte dans l'étude hydrogéologique (annexe 9) ;
- l'impact sur la faune, la flore et les habitats écologiques : pris en compte dans l'étude écologique de 2014 (l'aire d'étude comprenait les zones d'extension) (annexe 10) ;
- la consommation des terres agricoles.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

cf. annexe 13

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, étant donné la faible sensibilité environnementale du secteur (et notamment la très faible sensibilité écologique), la réalisation d'une étude d'impact il y a 6 ans et la mise en évidence d'impacts non significatifs des extensions projetées ainsi que du remblaiement ponctuel et localisé avec des remblais inertes extérieurs.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 7 : Projet de mise en oeuvre de remblais inertes extérieurs (parties 4.1, 4.3.2 et 6.1)	
Annexe 8 : Étude pédologique (SolEst, 2015) (partie 6.1)	
Annexe 9 : Projet de remblaiement de carrières alluvionnaires - Étude hydrogéologique (CPGF-Horizon, 2019) (partie 6.1)	
Annexe 10 : Étude écologique (ENCEM, 2015) (partie 6.1)	
Annexe 11 : Étude acoustique (ENCEM, 2015) (partie 6.1)	
Annexe 12 : Projet de renouvellement et d'extension de carrières - Étude hydrogéologique (CPGF-Horizon, 2016) (partie 6.4)	
Annexe 13 : Mesures de réduction des effets du projet (partie 6.4)	
Annexe 14 : Attestation de propriété	
Annexe 15 : Plans de remise en état modifiés	
Annexe 16 : Mise à jour des garanties financières	
Annexe 17 : Surface des parcelles (partie 4.5)	
Annexe 18 : Compatibilité aux plans et schémas	Annexe 19 : Plan de phasage mis à jour (mars 2020)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Reims

le,

20/04/2020

Signature

  
Hajar Morsali